Région Bourgogne-Franche-Comté
Procédure à destination des lycéens, étudiants et apprentis ainsi que les correspondants des établissements d'enseignement de la région

Contact : Service enseignement supérieur et mobilité internationale - Stéphanie von Pape : 03 81 61 62 85
mobilite.internationale@bourgognefranchecomte.fr

Attribution de bourses de mobilité internationale (dispositifs Aquisis et Dynastage)

Règlements d'intervention sur : https://www.bourgognefranchecomte.fr/mobilite-internationale
Demande de bourse sur : https://extranet.franche-comte.fr/envolp/demandeur.php/compte/login

Jeune demandeur de la bourse

1 Un jeune souhaite partir à l'étranger pour un stage ou une période d'études dans le cadre de sa formation et décide de solliciter une bourse auprès de la Région

2 Il s'assure de son éligibilité aux aides régionales (cf. règlement en ligne)

Etablissement d'enseignement

3 Il demande le «code établissement» auprès du correspondant mobilité de son établissement d'enseignement (liste sur site internet en réf.)

4 Il créé un compte sur l'application ENVOL.

Puis il saisit sa demande en ligne sur ENVOL avec les informations sur état civil, établissement d'origine, structure d'accueil.
Pièces à joindre en version dématérialisée :
- Certificat de scolarité/carte étudiant
- Pièce d'identité en cours de validité
- Avis d'imposition des parents
- RIB personnel
- Convention de stage ou attestation de présence

Il veille à bien valider sa demande pour transmission à son établissement

5 Le correspondant mobilité internationale de l'établissement d'enseignement valide pédagogiquement la demande.

Région bourgogne-Franche-Comté

6 Le service enseignement supérieur et mobilité internationale à la région accuse réception de la demande et instruit le dossier.

Si nécessaire, il demande des pièces justificatives complémentaires

7 Si instruction positive, les élus de la Région votent l'attribution et le montant des bourses en fonction des critères définis par le règlement de l'aide.

8
Si refus, notification de la décision par courrier au demandeur

Si attribution de la bourse, notification au demandeur sur l'application ENVOL

9 Déclenchement de la procédure de paiement de la bourse.

10 Perception dans un délai de 4 semaines du 1er acompte de 80%

11 A l'issue du stage, le jeune envoie via ENVOL l'attestation et le bilan de fin de stage ou de formation. ***SINON : demande de remboursement de l'acompte.***
ATTENTION : si rupture ou abandon : information Région et restitution de l'acompte au prorata

12 Versement du solde de la bourse en fonction des dates réellement effectuées.

13
Si trop-perçu, demande de remboursement

Perception du solde

Du 01.01 au 25.10 et au plus tard 30 jours après le début du stage ou des études → **Traitement des dossiers** → **Décision et notification d'attribution** → **4 sem. après décision d'octroi** → **2 mois après la fin de mobilité** → **4 à 8 sem. après envoi**